

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'enregistrement concernant la création et l'exploitation d'une plate-forme logistique

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZA des Forts à CHERISY

→ **RUBRIQUE** : 1510-2 (nomenclature des installations classées)

→ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : Société VOUSERT (Siège social : 7 zone de la Prévauté – 78550 HOUDAN)

→ **RAYON D'AFFICHAGE** : 1 KM (incluant les communes de Sainte-Gemme-Moronval, Mézières-en-Drouais et Germainville)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE M. Laurent CAMIN – TEL. 04.94.12.03.88 – MEL laurent@vousert.fr**

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du lundi 26 avril 2021 à 9h00 au mardi 25 mai 2021 à 19h00

→ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairie de CHERISY où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
<p><b>Du lundi au samedi de 9h15 à 12h15</b></p> <p>Les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre de consultation seront affichées en mairie de Chérisy. Le public devra venir muni d'un masque et d'un crayon s'il souhaite consigner des observations dans le registre.</p>	<p><b>50 rue Charles de Gaulle 28500 CHERISY</b></p>

→ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>

→ **PENDANT LA DURÉE DE la CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Chérisy et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public (voir tableau ci-dessus)
- par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».**